



Bilan Carbone

"Faites le compte de vos émissions de dioxyde de carbone"

Vous avez une PME de plus de 50 salariés ? Le Grenelle de l'environnement vous oblige à réaliser votre bilan carbone. Le bilan carbone est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Il permet de quantifier en tonnes de CO2 vos émissions de gaz à effet de serre (GEZ).

Présentation :

Grenelle de l'environnement

Durée :

6 à 10 jours

Objectifs :

- ▶ Une meilleure connaissance de vos émissions de GES
- ▶ Le bilan carbone devient un indicateur de votre démarche environnementale (énergie, déchets, transports)
- ▶ Le bilan carbone vous permet de démontrer à vos clients, consommateurs et salariés, l'importance que vous accordez à votre responsabilité sociale

Programme :

- ▶ Notre consultant se déplacera plusieurs fois sur votre site, et supervisera la collecte des données
- ▶ Étude de simulations économiques
- ▶ Étude des pistes d'actions
- ▶ Définition des objectifs de réduction des émissions
- ▶ Présentation du rapport Bilan Carbone à la direction et restitution des résultats à l'encadrement
- ▶ Suivi des actions des émissions (gestion du projet)